

# Bulletin de l'ASULF

Association des usagers de la langue Française

Volume IX, n° 2

11· bulletin

décembre 1995

## Sage conseil de Marc-Aurèle

L'empereur philosophe du II<sup>e</sup> siècle à Rome, Marc-Aurèle, a laissé des « Pensées » écrites en grec. Dans l'une d'elles, il suggère de procéder avec tact lorsqu'on veut signaler à une personne certaines libertés qu'elle prend avec la langue.

On lit dans le paragraphe X du Livre I :

X.- D'Alexandre le grammairien\* : ne point faire de „... reproches; - et ceci, qu'il ne reprenait point d'une façon blessante ceux qui avaient laissé échapper un barbarisme, un solécisme, une faute de prononciation, mais qu'il amenait adroitement le terme même dont il eût fallu se servir, en ayant l'air de répondre, ou de confirmer, ou de discuter sur la chose même et non sur l'expression, ou par d'autres formes analogues d'avertissement discret.

L'ASULF poursuit un objectif du même ordre dans ses communications par écrit. Elle ne l'atteint peut-être pas toujours, mais elle se console en pensant à la phrase du moraliste français Joseph Joubert :

Le but n'est pas toujours placé pour être atteint, mais pour servir de mire.

\* Phrygien, qui a enseigné le grec à Marc-Aurèle (CAPITOLIN, II).

À l'usine d'électrolyse de Bécancour

## La langue est toujours écorchée dans la convention collective

L'ASULF invite, régulièrement mais en vain depuis plus de quatre ans, l'employeur et le syndicat à améliorer la qualité de la langue de leur convention collective. Les mêmes fautes de français sont reproduites indécement dans chaque nouvelle convention.

Devant une telle indifférence des parties et l'absence de réponse à ses lettres, l'ASULF a demandé à l'Office de la langue française d'intervenir dans ce dossier. Celui-ci nous a informé en janvier dernier qu'il acceptait de le faire. Aux dernières nouvelles, l'Office poursuit toujours ses démarches, sans toutefois avoir obtenu de résultats concrets à ce jour.

Ça ne va pas vite lorsqu'il s'agit de la qualité du français destiné aux travailleurs. ABI n'est pas pressée ... et le syndicat non plus!

## SOMMAIRE

Échos de l'assemblée annuelle de l'ASULF .....	2
Meilleur avant? .....	3
L'ASULF reçoit des appuis... ..	4
Belgicisms ou Québecisms ?.....	5
Intervention exceptionnelle d'un membre .....	6
CD-Rom ou DOC? .....	7
L'orthographe d'usage .....	8
Un néologisme québécois assuré du succès .....	8
Air Canada et le bilinguisme .....	9
Salaberry-de- Valleyfield gagne du terrain .....	11
Au procès de O. Qui? Simpson .....	11
Les Brèves .....	4, 9, 11

# Échos de l'assemblée annuelle de l'ASULF

Vingt-six personnes ont participé à l'assemblée annuelle du 5 juin 1995 à Sainte-Foy. Plus de 105 des 332 membres que compte l'Association ont tenu à motiver leur absence.

Les cotisations et dons spéciaux des membres ont rapporté 8 920 \$ au cours de l'exercice financier précédent. Le ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française a versé une subvention de 5 000 \$ à l'Association.

Les frais de secrétariat se sont élevés à 7 492 \$; la préparation et l'impression des deux bulletins parus en juillet 1994 et mars 1995 ont totalisé 3 800 \$ et l'achat de timbres a coûté 2 335 \$.

Les statuts ont été modifiés pour faire passer de 6 à 7 le nombre des membres du bureau. Voici la composition du bureau à la suite des élections :

Président :  
Robert AUCLAIR  
1<sup>er</sup> vice-président :  
Yves DEMERS, réélu  
2<sup>e</sup> vice-présidente:  
Lola LEBRASSEUR,

élue en remplacement  
d'Étienne GIASSON 3<sup>e</sup>  
vice-président :  
Réal MIREAULT  
4<sup>e</sup> vice-président :  
François DELORME, élu  
(nouveau poste) Secrétaire :  
Esther TAILLON, réélue  
Trésorier:  
Étienne GIASSON, élu  
(nouveau poste)

Comme par le passé, l'ASULF a fait des interventions nombreuses et variées portant sur la qualité de la langue. Elle a porté plainte à plusieurs reprises auprès de l'Office de la langue française et du Commissaire aux langues officielles. Elle a également fait des suggestions au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral, à des associations professionnelles, à diverses sociétés et organismes et aux médias.

Elle a continué de faire des interventions concernant la qualité linguistique des conventions collectives, même si les parties lui opposent une forte résistance. Elle poursuit toujours sa lutte aux fausses « places » ... avec un succès inégal, malheureusement!

## **DÉCÈS D'UN MEMBRE DE L'ASULF**

*Nous venons d'apprendre la mort de M Jean Éthier-Blais, écrivain, qui était membre de l'ASULF depuis quelques années.*

*L'Association offre ses condoléances à la famille éprouvée.*

Le présent bulletin est publié par l'Association des usagers de la langue française (ASULF).



1043, rue du Long-Sault  
Sainte-Foy G1W3Z8 Téléphone:  
(418) 654-1649 Télécopieur: (418)  
842-8928

Rédaction: Robert AUCLAIR  
Pierre COLLINGE  
Léone TREMBLAY

Mise en page: Les productions  
Sadéfil inc.

Publication semestrielle

Tirage: 1 000 exemplaires

L'adhésion à l'Association inclut  
l'abonnement au bulletin.

L'ASULF autorise la reproduction  
totale ou partielle des textes du  
bulletin à condition d'en mentionner  
la source.

Dépot légal :  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1183-6784

# MEILLEUR AVANT?

L'ASULF a écrit le 3 août dernier au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, M. Ralph GOODALE, pour lui demander de modifier le règlement qui impose l'expression « meilleur avant », inexistante hors du Canada, et de la remplacer par « à consommer de préférence avant le ... ».

Voici le texte de cette lettre:

Monsieur le Ministre,

Notre Association a reçu votre lettre en date du 15 février dernier, qui contient une tentative d'explication du choix de l'expression « meilleur avant » dans le Règlement sur les aliments et drogues. Vous écrivez en particulier qu'elle « est fort probablement la traduction littérale de « best before », Vous ajoutez qu'« on a sans doute également tenu compte de l'espace disponible sur l'étiquette ».

L'Association des usagers de la langue française (ASULF), groupement volontaire voué à la qualité de la langue française, s'intéresse particulièrement à la qualité linguistique des communications publiques. Elle compte plus de 350 membres répartis principalement entre le Québec et l'Ontario; quelques membres proviennent des autres provinces. L'ASULF intervient en faisant des suggestions constructives aux intéressés. C'est pourquoi elle s'adresse à vous dans le présent cas.

Elle tient à exprimer le point de vue suivant concernant cette expression:

*« Best » est le superlatif de « good » et il est toujours précédé de l'article défini •• the », sauf dans certaines tournures où celui-ci est sous-entendu (le Webster's Third New International Dictionary en donne comme exemple la phrase suivante de M.R. Cohen: « ready to receive ideas and to devote life's best energies to developing... their implications ••. ). On ne peut donc le traduire en français par le comparatif « meilleur ».*

*Dans l'expression « best before - « best » est le superlatif de l'adverbe « weil ». Il a ici le sens de « préférentiellement •• et ne s'explique que par la présence sous-entendue du participe passé •• consumed ». D'où la version française correcte de « best before » : **à consommer de préférence avant le ...** Cette expression rend bien l'idée que le produit, sans être mauvais après la date indiquée, a plus de chances d'avoir, avant cette date, toutes les qualités qu'il avait au moment de sa fabrication ou de son emballage.*

*Il est intéressant de noter que, tout au moins dans le cas du coutances, fromage du terroir normand, dont nous avons l'emballage sous les yeux en écrivant ce texte, l'anglais d'Angleterre rend l'idée de •• best before » par « use by » et l'allemand par « gekühlt mindestens hait bar bis » (gardé au réfrigérateur, [ce produit est] bon au moins jusqu'au ... ).*

Notre association est bien consciente que le règlement précité est en vigueur depuis 1976. Ce n'est toutefois pas une raison suffisante de conserver une expression qui n'est pas juste en français. Le gouvernement fédéral a corrigé à de nombreuses reprises dans le passé la version française de ses lois et règlements pour en améliorer la qualité. Il devrait faire de même dans le présent cas.

C'est pourquoi l'ASULF demande officiellement au ministre de l'Agriculture du Canada de modifier le règlement litigieux pour adopter une formule conforme à la syntaxe française, c'est-à-dire celle qui a cours en France et dans les pays, autres que le Canada, dont la langue d'usage est le français, soit **à consommer de préférence avant le ...**

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en nos sentiments très distingués.

Le président,

Robert

AUCLAIR

Autres textes en page 4

# L'ASULF REÇOIT DES APPUIS DANS SA DÉMARCHE POUR L'UTILISATION DE L'EXPRESSION « À CONSOMMER DE PRÉFÉRENCE AVANT LE ... »

La présidente de l'Office de la langue française, Mme Nicole RENÉ, a transmis la demande de l'ASULF de remplacer l'expression « meilleur avant » au Commissaire aux langues officielles, après lui avoir accordé son appui.

Pour sa part, le Commissaire aux langues officielles, M. Victor C.

GOLDBLOOM, a porté la préoccupation de l'Association à l'attention du sous-ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en indiquant que l'expression proposée méritait un examen attentif.

M. Alain LANDRY, membre du Haut Conseil de la langue française et membre de

l'ASULF, a fait part de son appui à la démarche de l'Association au Bureau de la traduction du ministère des Services gouvernementaux et des Travaux publics du Canada en demandant une modification au Règlement sur les aliments et drogues.

suite de la page 3  
**Meilleur avant?**

L'ASULF n'a pas réussi à convaincre le ministère jusqu'à présent. Celui-ci explique sa principale réticence de la façon suivante:

*... plusieurs raisons justifient le choix de l'expression « meilleur avant ». Il n'en demeure pas moins qu'elle est en usage depuis 1976 par l'industrie alimentaire canadienne et qu'une modification du règlement entraînerait certainement des coûts pour tous les intervenants, y compris les consommateurs. Même si l'expression « meilleur avant » semble être la traduction littérale de « best before », elle est facilement comprise par les consommateurs et leur permet de faire un choix éclairé au moment de l'achat.*

L'Association poursuit ses démarches.



Changement de la garde au 24, Sussex, hier. Deux agents arrivent en auto-patrouille pour en relever deux autres qui avaient fini leur chiffre de travail.

*Une légende est, par définition, un texte qui accompagne une image et lui donne un sens. Dans le cas ci-dessus, il n'est pas éviJent que la deuxième phrase de la légende aide à comprendre l'image.*

*Un francophone cherchera en vain Jans tous les dictionnaires la définition de «chiffre de travail». S'il sait l'anglais, il va deviner qu'il s'agit au mot «shift» qui, déformé par une bouche francophone, donne naissance à une graphie trompeuse.*

*Si le journaliste au Journal de Québec avait écrit en français, il aurait parlé des agents qui avaient terminé leur journée de travail; leur faction, leur poste, ou encore parlé au changement d'équipes.*

# BELGICISMES OU QUÉBÉCISMES?

Les francophones de l'Amérique du Nord sont habitués de se faire signaler les anglicismes et archaïsmes qui font partie des particularités de leur langue. Ils entendent par ailleurs moins souvent parler des particularités de la langue française ailleurs dans le monde.

Le collectif BELGICISMES publié en 1994 permet de découvrir de nombreux termes et expressions caractéristiques de la langue en Belgique, et de prendre ainsi connaissance du patrimoine lexical propre à ce pays d'Europe. Il est l'oeuvre de sept membres belges du Conseil international de la langue française (CILF).

Bien des termes appelés belgicisms ne nous sont pas inconnus, plusieurs sont même courants chez nous et certains sont parfois critiqués comme étant des anglicismes. Voici quelques exemples significatifs:

1. « académique » : mot utilisé dans des expressions comme « séance académique », « salle académique », « année académique », « calendrier académique », etc. et critiqué comme anglicisme ici;
- 2- « s'accaparer » : verbe pronominal utilisé au sens de s'emparer;
3. « avoir de l'allure » : au sens d'avoir de l'ordre, du savoir-faire;
4. « autobus » : aussi bien d'un véhicule utilisé pour les lignes interurbaines que pour les lignes urbaines;
5. « avant-midi » : matinée;
6. « bébelle » : jouet;
7. « belle » : en parlant d'une chose étonnante, inattendue. « Il en a fait une belle »;
8. « ça fait que » : en tête d'une phrase, dans le sens de donc. « Ça fait que vous êtes venu »;
9. « camisole » : maillot de corps;
10. « caucus » : réunion des membres d'un groupe politique;
11. « chaque » : au sens de chacun, « il a donné cinq francs à chaque »;
12. « clenche » : poignée de porte;
13. « déjeuner », « dîner » et « souper » : au sens de petit déjeuner, du repas de midi et du repas du soir;
14. « distinction » : pour désigner le degré de réussite à un examen, « il a réussi avec distinction »;
15. « emmanchure » : affaire, combinaison, « C'est une drôle d'emmanchure »;
16. « jubilaire » : personne dont on fête l'anniversaire, pas nécessairement le cinquantième;
17. « langue » : dans une expression comme « grande langue », au sens de bavard;
18. « lessiveuse » : machine à laver le linge;

19. « mop » : balai à franges;
20. « musique à bouche » : harmonica;
21. « paier » : se dit d'un parlementaire qui, par convention, s'abstient de voter pour compenser l'absence d'un membre d'un parti opposé;
22. « pré-requis » : connaissances préalables exigées;
23. « ramasse-poussière » : pelle à poussière; aussi, tout objet qui se couvre facilement de poussière;
24. « résiduaire » : dans l'expression « matières résiduaire », celles qui ne sont pas explicitement de la compétence d'une autorité politique ou administrative;
25. « sacoché » : sac à main, sac de darne;
26. « salade » : laitue;
27. « sur la rue » : dans la rue;
28. « être sur la mutuelle » : émarger à la mutuelle, comme « être sur le bien-être social » ici;
29. « tévé » : télé;
30. « va-vite » : diarrhée.

Quelques mots, utilisés dans le même sens qu'ici, ont un autre genre. Ainsi, « anthracite » et « armoire » sont masculins, et « super », abréviation de supercarburant, est féminin. Certains mots de la langue courante ont un sens qui surprend chez nous. Ainsi, le mot « ordinaire » dans l'expression « professeur ordinaire » se dit de quelqu'un qui occupe le niveau le plus élevé dans la hiérarchie des professeurs d'universités.

De même, le mot « pissine » se dit d'un urinoir. À ne pas confondre avec le mot « piscine », d'où l'importance de bien articuler.

Certains belgicisms méritent d'être signalés :

« aubette » : abri pour le public aux arrêts des transports en commun;  
« athénée » : institution officielle d'enseignement secondaire;  
« consulte » : consultation médicale entre confrères;  
« légistique » : action d'élaborer les lois, les activités des légistes;  
« navetteur » : personne qui fait la navette par un moyen de transport collectif entre son domicile et son lieu de travail;  
« omnium » : assurance automobile tous risques;  
« soupière » : pourboire collectif recueilli par les serveurs dans un plat qu'on fait circuler à l'occasion d'un banquet.

Toutes les personnes qui s'intéressent aux particularités de la langue française en Belgique auront du plaisir à parcourir ce livre publié chez DUCULOT et distribué au Canada par les Éditions du Renouveau pédagogique, 5757, rue Cypihot, Saint-Laurent H4S 1X4.

# Intervention exceptionnelle d'un membre

**M** Gérard COTÉ de Sherbrooke a fait une démarche qui mérite d'être signalée et qui peut servir d'exemple. Il a ...." • demandé aux Services gouvernementaux du Conseil du trésor, responsables de la publication du Répertoire

téléphonique du gouvernement du Québec, d'apporter quelques centaines de corrections aux inscriptions de cet annuaire. Il fait d'abord état de la règle à observer, reproduit l'inscription actuelle dans le répertoire, et indique en regard celle qui serait appropriée. Nous nous limitons à reproduire un exemple pour chacune des 18 règles en cause.

Utilisation de la minuscule pour le générique du toponyme

Foresville	134, Route 138	134, route 138
Hull	200, Promenade du Portage	200, promenade du Portage
Sécurité publique, Saint-Jérôme	40, Montée Meunier	40, montée Meunier
Société québécoise de récupération et de recyclage	905, Autoroute Montmorency- Dufferin	905, autoroute Montmorency- Dufferin

Utilisation de la minuscule dans la particule reliant le générique à l'élément spécifique du toponyme, lorsque celui-ci est un nom commun

Régie des marchés agricoles et alimentaires	1020, route De l'Église	1020, route de l'Église
---	-------------------------	-------------------------

Utilisation du mot approprié (bureau ou autre) au lieu de l'anglicisme « suite»

Conseil exécutif	875, Grande Allée Est	875, Grande Allée Est
Secrétariat au développement des régions	3 <sup>e</sup> étage, suite 3.600	3 <sup>e</sup> étage, bureau 3,600

Séparation par la virgule des différents éléments d'une même ligne d'une adresse

Commissaire à la déontologie policière	2050, boul. René-Lévesque Ouest Sainte- Foy	2050, boul. René-Lévesque Ouest, Sainte- Foy
--	---	--

Abréviation du mot avenue

Commission des normes du travail	3224, ave Jean-Béraud	3224, av. jean-Béraud
----------------------------------	-----------------------	-----------------------

Abréviation de 1<sup>er</sup> et .

Office des ressources humaines	2, complexe Desjardins, 18 <sup>ème</sup> étage	2, complexe Desjardins 18 <sup>e</sup> étage
--------------------------------	---	--

Rexfor, Rimouski

	18, 1 <sup>ère</sup> Rue Est	18, 1 <sup>e</sup> Rue Est
--	------------------------------	----------------------------

Non-abréviation du mot saint ou sainte, à moins que l'espace disponible soit insuffisant

Joliette	970, rue Sr-Louis	970, rue Saint-Louis
----------	-------------------	----------------------

Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre

	SAGUENAY LAC ST-JEAN	SAGUENAY-LAC-SAINT - JEAN
--	----------------------	---------------------------

## CD-ROM ou DOC?

À lire les revues et les journaux, on pourrait croire que seul existe le CD-ROM (Compact Disc ReadOnly Memory). Cette réalité nouvelle a pourtant reçu il y a longtemps en France une appellation française, DOC (disque optique compact). En effet, le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire en France et le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports de ce pays ont pris un arrêté le 27 juin 1989, paru au Journal officielle le 16 septembre suivant, rendant obligatoire l'emploi de plusieurs termes dans le domaine de l'informatique, dont le disque optique compact (DOC).

Le Dictionnaire des termes officiels, édition de janvier 1994, contient la définition suivante:

disque optique compact, *fr.* M. *Domaine:* informatique

*Abréviation:* doc, n. M.

*Définition :* Disque optique de grande capacité à usage essentiellement documentaire.

*Note :* Exemple : publier un dictionnaire sous la forme d'un ou de plusieurs docs.

2. Le terme doc a été formé à partir de la siglaison de Disque Optique Compact.

3. Ce terme a été approuvé par la commission générale de terminologie du Commissariat général de la langue française.

*Anglais:* CD-ROM

Au Québec, rien de tel ne s'est produit. Ainsi, l'Office de la langue française n'a pas normalisé l'appellation «disque optique compact»; il ne l'a même pas recommandée. L'Office s'est contenté d'insérer dans la Banque de terminologie du Québec (BTQ) la normalisation française précitée et de l'utiliser dans sa documentation, rien de plus.

Par ailleurs, au Canada, l'Association canadienne de normalisation a normalisé l'abréviation anglaise CD-ROM que l'on trouve dans le Vocabulaire des technologies de l'information, publié en 1992. C'est cette même abréviation, contenue dans la banque de terminologie du gouvernement fédéral, TERMIUM, qui diffuse les données terminologiques du Bureau de la traduction.

Il y a donc normalisation au plan fédéral, mais il n'y a rien au plan provincial: action d'un côté et inaction de l'autre.

C'est peut-être ce qui explique la

prédominance de CD-ROM ici.

Au récent Salon du livre de Montréal, plusieurs exposants ont utilisé l'abréviation CD-ROM. Il suffit de mentionner les Archives nationales du Québec, les Publications du Québec, Périodica, Québec-Livres, Boréal, Fides, Hachette, Micro-Intel, Beauchemin, etc. Par ailleurs, le gouvernement de l'Ontario a fait paraître une annonce dans le Journal du Barreau en septembre dernier précisant dans le texte français que les lois de l'Ontario peuvent être consultées sur disque optique compact. La version anglaise de l'annonce mentionnait : «Ontario Statutes on CDROM». Vive l'Ontario!

Il est intéressant de noter au passage que l'abréviation DOC permet la formation de l'expression «multi-doc», utilisée récemment dans Le Devoir.

En France, la situation est confuse. L'État français a normalisé DOC en 1989. Par ailleurs, l'Association française de normalisation (AFNOR) a publié en 1993 une circulaire intitulée «Norme européenne - Norme française» qui opte pour CD-ROM. Cette circulaire précise d'ailleurs que la norme européenne a le statut d'une norme française.

On semble donc en face de deux normalisations différentes en vigueur en France. Laquelle doit prévaloir légalement et laquelle s'imposera dans l'usage ? Que fera la France, sinon les Français ? Il est curieux, par exemple de lire dans le magazine Label France (août 1995) publié par le ministère des Affaires étrangères, que les éditions Larousse vont lancer deux encyclopédies spécialisées sur CD-ROM.

La normalisation au plan international peut-elle aller jusqu'à imposer dans un pays, non seulement le contenu d'une norme, mais aussi son appellation formulée dans une langue étrangère ? Les Français, par exemple, doivent-ils accepter de se faire imposer l'emploi de CD-ROM alors que l'autorité réglementaire de leur pays a choisi DOC ? La réponse à une telle question présente une importance certaine.

CD-ROM ou DOC?

DOC, pourquoi pas ?

## *L'orthographe d'usage* *Quand le genre vire au casse-tête*

*(Tiré tU «Le Français ça s'impose I», bulletin de liaison du Syndicat des employés et employées de l'Université de Montréal, section locale 1244, SCFP-FTQ)*

Nous trouvons-nous en passe de genre devant certains noms qu'il nous reste alors à invoquer Mnémosyne, déesse grecque de la Mémoire et mère des Muses. Elle a donné son nom à la mnémotechnie.

Grâce à certains moyens mnémotechniques, il est plus facile de se rappeler le genre des noms. En voici quelques exemples :

«On trouve souvent une oasis dans un désert,

Un astérisque est un signe ayant la forme d'une étoile.

Contre l'empoisonnement, on préfère un antidote à une pilule. Une atmosphère est le double d'un hémisphère.

Un pétale est différent d'une pédale.

Un épisode est une action incidente dans une histoire. Un

atome est plus petit qu'une molécule.

Une épithète est un mot ajouté à un nom pour le qualifier. Une bonne acoustique améliore souvent le son.

Un armistice est une convention qui n'arrête pas nécessairement la guerre. Un autographe doit être écrit avec une bonne orthographe,

Dans un échange de billets, j'ai eu la chance de gagner.

Un en-tête se place au début d'une lettre.

Voici un acompte pour alléger ma dette.

Un incendie dans une aérogare est un fait assez rare.»

Composez vos propres phrases mnémotechniques pour vous rappeler plus facilement le genre des noms sur lequel vous hésitez. Faites l'exercice, vous verrez, ça marche!

Pour ce qui est des exemples: Benoît Fortin, L'orthographe d'usage Éditions Myrtille, Chicoutimi

## **Un néologisme québécois assuré du succès**

Le Devoir du 29 mai 1995 contenait l'entrefilet suivant que nous reproduisons:

*ROBERT DUTRISAC*

**I**nforoute. Le terme a fait le tour de la planète. Pour les francophones, il remplace avantageusement les appellations d'autoroute de l'information ou d'autoroute électronique calquées sur l'américain. Or ce néologisme, c'est une création québécoise qui émane du Réseau de veille en technologie de l'information (RITI), un regroupement animé par un professeur de communication de l'UQAM, Michel Cartier.

*C'est en septembre 1994 à l'Université d'été, à Hourtin dans le Haut-Médoc, que Michel Cartier a employé ce néologisme pour la première fois en Europe. Le mot inforoute est tombé dans l'oreille du ministre français de la Culture qui assistait à sa conférence; Jacques Toubon a repris le terme dans son allocution. Quarante-huit heures après, le néologisme, repris par les médias français, était lancé.*



# Air Canada elle bilinguisme

5.

La plupart des interventions de l'ASULF concernent qualité de la langue. Celle-ci accepte toutefois de donner suite aux lettres des membres qui se plaignent de l'absence de service en français dans certains services publics. Voici un exemple d'intervention.

Un avocat de Montréal, membre de l'ASULF, a constaté en octobre 1994 que le service en français était inexistant à bord d'un vol d'Air Canada de Toronto vers Montréal. L'Association a porté cette situation à l'attention du Commissaire aux langues officielles à Ottawa qui a fait enquête. Air Canada a répondu à celui-ci que quatre des cinq agents de bord présents dans l'avion étaient bilingues et que c'était malheureusement l'agent unilingue qui avait servi le membre de l'ASULF.

Le commissaire a alors écrit à l'Association:

*Depuis cette conversation avec... (le membre), nous avons obtenu d'autres informations de la Société en réponse à une demande que nous lui avons faite quant aux mesures qu'elle entend prendre afin d'assurer à l'avenir que le service en français soit disponible sur les*

*trajets bilingues et particulièrement les vols qui décollent ou atterrissent au Québec. Elle nous assure que la majorité des agents pour ces vols sont bilingues, mais elle se dit présentement dans l'impossibilité d'exiger que tous les agents le soient. Elle nous a aussi indiqué qu'elle met l'accent sur la connaissance des deux langues dans le recrutement de nouveaux agents. Ainsi les 150 nouveaux agents de bord embauchés en 1994 étaient bilingues. Nous sommes d'avis que le recrutement contribuera à améliorer le service en français à bord des vols. Toutefois, je tiens à vous assurer que nous suivons cette situation de très près. Cette question sera d'ailleurs abordée par le Commissaire au cours d'une rencontre qu'il aura dans les prochaines semaines avec le président d'Air Canada.*

*Je vous invite, ainsi que ... (notre membre) à communiquer de nouveau avec nous si vous constatez qu'Air Canada manque à ses obligations linguistiques. C'est grâce aux interventions comme les vôtres que nous arrivons à faire mieux respecter les droits des voyageurs des deux langues.*

VOILÀ!

## L'OCÉANIC à Rimouski

Une nouvelle équipe de hockey suscite l'intérêt, pour ne pas dire l'enthousiasme, de la population du Bas-Saint-Laurent et de celle de Rimouski en particulier. Elle a pour nom «l'Océanie» :

Dès la mise sur pied de cette équipe, certaines personnes ont souligné aux promoteurs le caractère fautif de la dénomination choisie qui n'était ni française ni anglaise.

L'engagement politique de ces personnes, parmi lesquelles se trouvaient des membres du Bloc québécois et de la Société nationale de l'Est du Québec, a fait oublier le fond de la question. Il a fourni aux promoteurs une raison de garder silence sur les motifs de leur choix. Un journaliste local y a même vu une intervention politique qui lui a permis de faire les gorges chaudes de cette observation.

L'ASULF est intervenue à son tour auprès des propriétaires en juin dernier pour les inviter à adopter une appellation française ou anglaise qui ne se traduise pas par un mot bâtarde du genre «vidéoway», au grand dam du respect des langues. Cette intervention est restée sans réponse.

Le souci du respect de la langue ne semble pas être •• c. Jne priorité pour certains. Comment la population ~ancophone de toute une région peut-elle tolérer que sa langue soit traitée de cette façon?

*Breve*  
**LE SOLEIL**  
**L'opéra s'objecte au « détournement de fonds »)**

Il faut préciser qu'il s'agit de l'Opéra de Québec. Le titre attribué à ce théâtre une action difficile à concevoir, puisque la forme pronominale du verbe «objecter» n'existe pas en français.

Ce verbe signifie ((opposer un argument pour repousser une demande» ou encore ((opposer une objection pour réfuter une opinion». Une personne physique ou morale ne peut donc s'objecter elle-même, à moins qu'elle se voie comme un argument ou une opinion. L'examen des sens du verbe anglais «to object» suggère une réponse. Ce verbe, en plus d'avoir le même sens que le verbe français correspondant, signifie aussi «s'opposer, protester, désapprouver, s'inscrire en faux» .

On voit ici que l'Opéra de Québec s'oppose au «détournement de fonds».

## Intervention exceptionnelle d'un membre (suite)

Indication du générique du toponyme		
Baie-Comeau	836, de Puy jalon	Le générique de l'odonyme doit être indiqué: rue, avenue, etc.
Utilisation de la majuscule du patronyme		
Commission de reconnaissance des associations d'artistes	425, boul, de Maisonneuve Ouest	425, boul, De Maisonneuve Ouest
Utilisation de la majuscule du générique lorsque celui-ci est en début de ligne		
Campbell's Bay	rue Elsie	Rue Elsie
Utilisation de la majuscule du point cardinal dans un toponyme		
Secrétariat à la politique linguistique	225, Grande Allée est	225, Grande Allée Est
Utilisation de l'exposant		
Saint-Georges	13000, 1re Avenue Est	13000, 1 <sup>re</sup> Avenue Est
Office des ressources humaines	2, complexe Desjardins, 18 <sup>ème</sup> étage	2, complexe Desjardins 18 <sup>e</sup> étage
Rouyn-Noranda	75, rue Mgr-Tessier Ouest	75, rue M <sup>re</sup> - Tessier Ouest
Non-utilisation de la virgule devant le code postal		
Conseil du trésor	575, rue Saint-Amable, édifice Lerner-Gouin, G1R 5N9	575, rue Saint-Amable, édifice Lerner-Gouin G1R 5N9
Utilisation du trait d'union		
Sorel	26, place Charles de Montmagny	26, place Charles-de-Montmagny
Outaouais- Hull	245, boul. Cité des Jeunes	245, boul. Cité-des-Jeunes
Sherbrooke	40, rue Don Bosco	40, rue Don-Bosco
Non-utilisation du trait d'union		
Parcs, Frontenac	9,RR3, Thetford-Mines	9,RR3, Thetford Mines
Utilisation du tiret (et non de la barre oblique, comme c'est parfois le cas)		
Chandler	Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Utilisation de la virgule pour séparer le générique du toponyme du nombre qui le suit		
Développement durable	2360 Chemin Ste-Foy	2360, chemin Sainte-Foy
Utilisation de la virgule pour séparer la partie entière d'un nombre de sa partie décimale		
Comité de déontologie policière, Québec	1020, route de l'Église, bureau 7.30	1020, route de l'Église, bureau 7,30

La direction générale des services de communication des Services gouvernementaux a accueilli favorablement ces suggestions après consultation auprès de la Commission de toponymie du Québec et de l'Office de la langue française. La direction générale indique en outre qu'elle suivra de plus près à l'avenir les indications que le Guide toponymique du Québec propose pour l'adressage.

L'Association félicite M. Gérard COTÉ de cet excellent travail.

## SALABERRY-DE-VALLEYFIEL GAGNE DU TERRAIN

Le mot « Valleyfield » circule encore, il est présent partout. Par ailleurs, l'emploi de la dénomination « Salaberry-de-Valleyfield » se répand lentement, mais sûrement, comme le font voir les interventions suivantes.

Le ministère des Transports a informé l'ASULF que les données sur l'état des routes transmises à la télévision comporteront dès cet hiver une référence à la dénomination officielle de la ville de Salaberry-de-Valleyfield et non plus à Valleyfield.

La Caisse populaire Notre-Dame-de-Bellerive de Salaberry-de-Valleyfield a entrepris la modification progressive des inscriptions sur sa papeterie pour y indiquer Salaberry-de-Valleyfield.

Sur la carte routière du Québec, le mot « Salaberry » est écrit actuellement en caractères plus petits que le

mot « Valleyfield ». Le Service de la cartographie du ministère des Transports a avisé l'ASULF qu'il allait réserver, lors de la prochaine édition de cette carte routière, le même traitement graphique à la partie française (Salaberry) et à la partie anglaise (Valleyfield) du nom de cette municipalité. On pourra donc lire SALABERRY-DE-VALLEYFIELD.

Le ministre de la Justice du Québec prend les dispositions pour éviter la répétition de l'erreur faite dernièrement lorsqu'il a publié dans les journaux un concours de recrutement d'un juge pour la Cour du Québec à Valleyfield plutôt qu'à Salaberry-de-Valleyfield.

Les dirigeants de Centraide ont promis de parler de Salaberry-de-Valleyfield au moment de leur prochaine campagne de souscription en 1996.

## Au procès de O. Qui ? SIMPSON

Pendant plusieurs mois, on a pu entendre parler du procès de O.J. SIMPSON à la radio et à la télévision. Rarement, a-t-on eu l'occasion d'entendre ou de lire les prénoms Orenthal James, au long.

La première initiale a toujours été prononcée «O», heureusement ! Par ailleurs la seconde initiale, le «J», l'a été de différentes manières: *gé* comme dans *Augé*; *djé* comme dans *djebel*; ou plus rarement *ji* à la française, comme dans *gigot*. C'est cette dernière prononciation, familière à tout francophone, qu'on aurait dû normalement entendre : la lettre «j» ne se prononce pas de dix manières en français.

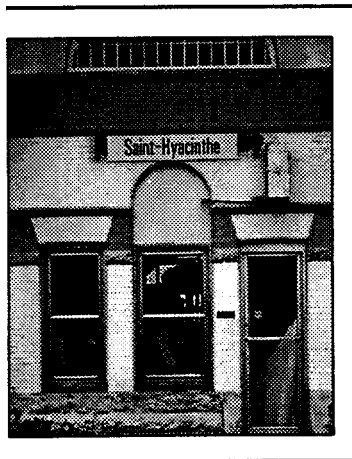
On n'a qu'à agir comme les gens d'autres langues, les anglophones par exemple. Ainsi, qui ne se rappelle que le joueur de hockey vedette JeanClaude TREMBLAY, dont les initiales étaient «J.-c.», était toujours appelé en anglais «*Djé-Ci*» TREMBLAY.

## VIA RAIL donne l'exemple

Les panneaux des gares de VIA à Saint-Lambert et à Saint-Hyacinthe portaient les inscriptions « St-Lambert » et « SrHyacinthe ». L'ASULF a suggéré d'écrire au long le nom de ces municipalités, tout comme c'est déjà le cas pour d'autres municipalités, Sainte-Foy par exemple.

VIA s'est empressée de le faire.

Félicitations!



## *Prévue* Prix décerné à un membre du bureau

Un des vice-présidents de l'ASULF, M. Réal MIREAULT, a été récemment honoré par l'Association des diplômées et diplômés de l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal. L'ADDÉRIUM lui a décerné son « prix carrière » lors du banquet organisé en octobre dernier par l'École de relations industrielles pour marquer le 50e anniversaire de sa fondation.

Toutes nos félicitations à Monsieur MIREAULT pour cet honneur bien mérité.



Comment une telle faute d'orthographe peut-elle passer inaperçue jusqu'au stade de la publication dans une revue dite de qualité?

*Les membres du bureau vous souhaitent un très joyeux Noël et une excellente année 1996*

Devenez membre de l'ASULF en remplissant la fiche suivante .

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES USAGERS DE LA LANGUE FRANÇAISE (ASULF)

PERSONNE PHYSIQUE

NOM .....

PROFESSION ..... ; .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... ; .....

TÉLÉPHONE (DOM.) .....

TÉLÉPHONE (TRAV.) .....

PERSONNE MORALE

DÉNOMINATION .....

TYPE D'ACTIVITÉ .....

REPRÉSENTÉE PAR .....

ADRESSE .....

CODEPOSTAL .....

TÉLÉPHONE .....

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'ASULF à l'une des adresses ci-dessous

Cotisation annuelle                      personne physique: 15 \$                      personne morale: 50 \$

cotisation de soutien: \_\_ \$                      cotisation de soutien: \_\_ \$



DATE..... SIGNATURE .....

JONQUI-RE  
3694, rue Cabot  
Jonquière  
G7X 7X7  
(418) 542-2033

MONTRÉAL  
3125, rue Jean-Brillant  
Montréal  
H3T 1N7  
(514) 738-2000

OTTAWA  
201, avenue Cameron  
Ottawa  
K1S 0X4  
(613) 730-7997

SHERBROOKE 1976,  
rue de Balmoral  
Sherbrooke  
J1J 1E1  
(819) 346-1383

TROIS-RIVI-RES 4290  
rue Barthe  
Trois-Rivières  
G8Y 1N3  
(819) 375-5128

ASULF 1043, rue du Long-Sault, Sainte-Foy G1W 3Z8

Téléphone: (418) 654-1649  
Télécopieur: (418) 842-8928